

17 - Délégation de Service Public - Réseau de gaz de Besançon - Exercice 2012

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Les services publics délégués sont soumis à un corpus de règles formalisées, comportant deux dispositifs distincts :

- d'une part, un dispositif de contrôle : le délégataire a l'obligation de se soumettre à toute opération de contrôle, sur place et sur pièces, de son activité et de ses documents financiers et techniques concourant à la bonne réalisation du service délégué,

- d'autre part, la loi n° 95-127 du 8 février 1995, précisée par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, impose au délégataire la remise d'un rapport annuel sur l'exécution de la convention de délégation (art 1411-3 du CGCT), rapport qui peut de plus répondre à des exigences déterminées au contrat.

L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

1 - Les principales caractéristiques du contrat de DSP - GrDF

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF Filiale de GDF-SUEZ
Dirigeants	Directeur Territoires et Développement de GrDF, M. MENNEREAU pilote les équipes territoriales et celles en charge du développement à la maille de la région Est. Déléguée territoriale : Mme MONTAGNOLE.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2 - Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2012 on retiendra :

2.1 - La distribution

Pour 2012, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 0 mètre de fonte grise
- 16 830 mètres fonte ductile (- 4,89 %)
- 122 147 mètres d'acier (- 5,11 %)
- 210 401 mètres de polyéthylène (+ 2,71 %)
- 440 mètres autres matériaux (- 4,14 %)
- 671 postes clients (- 4,01 %)
- 78 postes de détente (- 6,02 %)

- 11 613 branchements individuels et collectifs (+ 1,16 %)
- 3 458 colonnes montantes et assimilées (- 0,23 %). Depuis 2011, il est procédé à un inventaire technique alors qu'auparavant, il n'y avait qu'un inventaire comptable.

Fin 2012, le réseau de gaz de la concession s'élève à 349,8 km soit une baisse de 1 902 m par rapport à 2011.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 24,67 ans en 2012 contre 24,89 ans en 2011. Le léger rajeunissement du réseau est dû à une importante part de renouvellement des réseaux en plus des investissements importants engagés en 2012 pour le Tramway.

2.2 - Surveillance du réseau et des ouvrages

La longueur de réseau surveillé passe de 88 km en 2011 à 383 km en 2012, cette hausse importante étant due à la visite pluriannuelle (tous les 4 ans) des réseaux MP - Moyenne Pression - et aux nombreuses vérifications faites après les travaux du Tramway. La totalité du réseau MPB et MPC a été visitée (295 km) ainsi que 88 km correspondant à 3 fois le linéaire de canalisation BP plus les extensions du réseau. On atteint donc 110 % du réseau surveillé.

La visite des ouvrages de raccordement passe de 48 en 2011 à 1 041 en 2012. Cette forte hausse s'explique par la reprise des visites périodiques à la suite du programme de renouvellement des colonnes d'immeuble et colonnes montantes. La visite des ouvrages de détente passe de 37 en 2011 à 38 en 2012.

2.3 - Les incidents

Nombre total d'appels : 1 332 appels, en hausse d'environ 20 % par rapport à 2011.

- Pour intervention de sécurité gaz : 655 appels soit une hausse de 20 %
- Pour dépannage : 677 appels soit une hausse de 20 %

Nombre total d'incidents : 432, en hausse de 12,21 %, soit un taux de 12,05 incidents pour 1 000 usagers contre 10,71 en 2011. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 365 (+ 11,62 %) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 1 305 clients.

Les incidents significatifs interviennent sur les branchements (236) et à l'intérieur des habitations (96). Les autres incidents interviennent sur les conduites montantes (14) et sur le réseau (19). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements et la nécessité d'encourager les «diagnostics qualité gaz» et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.4 - Les abonnés

Evolution de la clientèle :

Le nombre de clients est passé de 30 519 en 2011 à 30 285 en 2012, soit une baisse de 1 %. Cette baisse, notamment due à la diminution de 1 % du nombre de clients T2 (entre 6 000 et 300 000 kWh/an), s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables). Une enquête est toujours en cours pour déterminer les raisons exactes des nombreux dé raccordements.

Evolution des consommations :

La consommation est passée de 829 362 MWh en 2011 à 934 650 MWh en 2012, soit une augmentation de 13 %. Cette hausse s'explique notamment par la hausse de 15 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et de 13 % des clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Ces différentes hausses s'expliquent par des températures plus basses en 2012, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédiée au chauffage.

Durant l'année 2012, il a été procédé à 525 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement).

2.5 - La Garantie des services (évaluée sur le territoire couvert par EDF-GDF Franche-Comté Sud)

Le suivi des indicateurs de qualité donne les résultats suivants pour 2012 :

- Satisfaction globale des particuliers : 95 % soit + 1,5 point par rapport à 2011
- Satisfaction globale de la clientèle des professionnels : 94,8 % similaire à 2011
- Satisfaction globale des collectivités locales : 81,1 %, soit + 3 points par rapport à 2011.

2.6 - Le développement durable

GrDF prend en compte l'environnement dans ses activités quotidiennes : certification ISO 14 001, tri sélectif, véhicule GNV.

GrDF développe une politique de partenariats nationaux et locaux dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement et du sport, en particulier sur le territoire : Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs, et Banque Alimentaire.

3 - Les comptes de la délégation

Les états financiers nationaux de GrDF sont arrêtés au 31 décembre 2012. Ils sont publiés au niveau national par voie de presse écrite ou internet.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Cependant, GrDF transmet quelques données chiffrées qui portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

3.1 - Patrimoine

En K€	2010	2011	2012	Variation en %
Valeur brute	41 038	44 067	47 415	+ 7,59 %
Valeur nette	24 963	26 939	29 689	+ 10,2 %
Valeur de remplacement	98 246	101 632	106 442	+ 4,73 %

Le patrimoine est principalement composé de trois grandes familles : les réseaux (55 % de la valeur brute), les conduites (24 %) et les branchements (18 %).

En 2012, GrDF a investi 3 854 K€ sur le territoire de la concession, contre 2 263 K€ en 2011. Cette forte augmentation des investissements se concentre surtout sur la modernisation des ouvrages, notamment dans le cadre des dévoiements de canalisation avec la construction du Tramway.

Le patrimoine de la concession est amorti à 37,4 % et représente une valeur moyenne d'actif brut de 1 570 € par usager.

3.2 - Compte d'exploitation

Les caractéristiques des usagers, sur la concession de Besançon, évoluent de la façon suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2011-2012
Nombre de points de livraison	31 798	31 548	31 115	30 519	30 285	- 0,76 %
Consommation en MWh	965 508	932 405	1 071 927	829 362	934 650	+ 12,7 %

Les chiffres clés du « maillon de la concession bisontine » sont estimés à partir d'une péréquation au niveau national et de ratios (nombre d'habitants, km de réseau). C'est la raison pour laquelle il n'est pas pertinent d'en déduire un « résultat » au niveau de la concession. Cette péréquation aboutit aux éléments suivants :

En K€	2010	2011	2012	Variation
Recettes d'acheminement	9 257	7 711	8 508	+ 10,33 %
Charges d'exploitation	3 544	3 481	3 592	+ 3,2 %
Charges calculées	1 739	3 330	4 481	+ 34,5 %

Rq : les données au niveau « maillon concession » n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

- Les recettes

L'évolution des ressources d'acheminement est cohérente avec celle des consommations.

En 2012, il y a donc moins de points de livraison qu'en 2011, mais un volume des consommations qui a augmenté.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. Un nombre majoritaire de clients se situe en tarif «T2», soit sur un forfait de 6 000 kwh à 300 MWh. Cette tranche représente 61 % des recettes d'acheminement sur Besançon.

- Les charges

Les charges d'exploitation nationales sont affectées à chaque concession sur la base d'une clé de répartition. Il en résultait pour la concession de Besançon deux principaux postes de dépenses : la main d'œuvre (1 805 K€) et les achats externes (1 582 K€).

Les charges calculées pour un montant de 4 481 K€ en 2012 résultent des dotations aux amortissements et provisions, tant sur les investissements réalisés au niveau de la concession bisontine que sur ceux, à l'échelon régional ou national, nécessaires à l'exploitation des réseaux (informatique, compteurs...). Le calcul pour ces derniers est proratisé.

3.3 - Compte du concédant

Le compte «droit du concédant» reflète les droits de la Ville de Besançon à recevoir gratuitement les biens à l'échéance du contrat. Ces ouvrages, bien que propriété des communes, sont inscrits à l'actif de GrDF. Au regard de ces montants est donc inscrite au passif la dette de GrDF vis-à-vis des communes.

Le solde de ce compte au 31 décembre 2012 s'établit à 25 709 K€.

3.4 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le concessionnaire verse annuellement :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2012, elle s'élève à 43 874 € (hausse de 4,19 % par rapport à 2011), basée sur les éléments suivants :
 - population totale : 121 038 habitants
 - longueur totale du réseau : 349 819 mètres
- une redevance d'occupation du domaine public dite «RODP». Pour l'année 2012, elle s'élève à 12 127 €, basée sur la longueur totale du réseau,

soit une redevance totale de 56 001 € au titre de 2012.

Une convention relative à la prévention des dommages aux ouvrages a été signée entre l'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon, GrDF et ErDF (Conseil Municipal du 16 juin 2012).

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de DSP en 2012.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 - Le personnel

Le personnel qui intervient sur Besançon appartient à la délégation ErDF-GrDF Franche-Comté Sud, et n'est pas dédié spécifiquement à la concession bisontine.

4.2 - Les tarifs

Les différents tarifs sont fixés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) au niveau national. Ils se décomposent en 5 tarifs d'acheminement et un catalogue de prestations.

4.3 - Les installations

Travaux d'extension : En 2012, les investissements en matière d'extension s'élèvent à 654 542 € (+ 28 %). Ils ont porté principalement pour 312 300 € d'extension de réseaux (3 625 m) et pour 202 197 € de nouveaux branchements individuels (196).

Travaux de renouvellement : En 2012, les investissements s'élèvent à 3 208 698 € (+ 50 %). Ils ont principalement porté pour 2 515 901 € sur le renouvellement de réseaux et pour 450 237 € de renouvellement de branchements. Environ deux tiers de ces investissements sont dus aux travaux du Tramway.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la Société GrDF, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 28 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.